

**Observatoire partenarial  
de l'économie,  
du rayonnement  
et de l'attractivité**  
octobre 2022

## TOUR D'HORIZON DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DANS LES ENTREPRISES TOULOUSAINES

Face aux tensions géopolitiques et économiques qui marquent cette année 2022, les enjeux d'attractivité glissent inéluctablement au second plan. Pourtant, la capacité des territoires à capter des investissements étrangers demeure un levier de développement déterminant. L'AUAT a choisi de s'y intéresser en questionnant le niveau d'internationalisation des entreprises toulousaines à travers leur structure capitalistique. Quelle est la nationalité des principaux investisseurs ? Quelles sont les entreprises et les activités concernées ? Combien de salariés toulousains travaillent dans une entreprise dont le capital est pour partie étranger ? Une approche qui témoigne de l'attractivité toulousaine, nécessairement conditionnée par sa filière aéronautique et spatiale.

## Qu'est-ce qu'une entreprise à capital étranger ?

L'internationalité de la gouvernance d'une entreprise peut être qualifiée de différentes façons. Le plus intuitif est le critère de nationalité. Ainsi, les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnav, Pôle emploi, CNAMTS, MSA...) considèrent comme étrangère tout employeur dont l'entreprise ne comporte pas d'établissement en France et qui emploie du personnel salarié relevant du régime social français. A l'image de l'Insee et de la Banque de France, cette approche dichotomique entre pays d'origine et lieux d'exercice peut être complétée par une entrée économique. Si la Banque de France se réfère aux flux financiers d'investissement d'origine étrangère, l'Insee utilise la notion de firme multinationale, soit un groupe de sociétés ayant au moins une unité légale en France et une à l'étranger. L'Insee rajoute la localisation géographique du centre de décision de cette structure qu'elle considère comme française si son centre de décision se situe en France et contrôle au moins une filiale à l'étranger. A l'inverse, elle est étrangère si son centre de décision se situe à l'étranger et contrôle au moins une filiale en France.

Le recours à la base de données Diane + produite par le Bureau Van Dijk permet d'aller au-delà de la localisation du centre de décision en s'intéressant à la part de son capital social qui est sous contrôle étranger.

Se pose alors la question du niveau d'actionariat étranger à partir duquel l'entreprise peut être considérée sous contrôle étranger ou du moins à capitaux étrangers. Même si bien sûr, une entreprise française peut compter plusieurs actionnaires étrangers et que chacun d'eux ne défende pas les mêmes intérêts, nous convenons par analogie avec la réglementation des marchés financiers (sur le seuil de déclenchement d'une offre publique d'achat entraînant la prise de contrôle d'une entreprise par une autre) qu'une entreprise est considérée sous contrôle étranger, ou à capitaux étranger, si son siège comporte au moins un actionnaire étranger (la tête de groupe est étrangère et/ou l'ensemble des actionnaires étrangers) qui détient une participation directe ou totale supérieure à 30% dans l'entreprise, ayant au moins un actionnaire doté de la personnalité morale et dont le dernier chiffre d'affaires est supérieur à 100 000€. La nationalité retenue a été celle de la tête de groupe, et à défaut, celle du pays ayant la plus forte part au capital.

Une des finalités de l'étude étant de s'intéresser aux activités productives dont le marché est international, certains secteurs ont également été exclus du champ de l'étude, comme notamment les syndicats de copropriétés ou les SCI (sociétés civiles immobilières), en raison de la domesticité de leur activité.

## Les investissements étrangers, un marqueur de l'attractivité des territoires

Au-delà des effets d'image, les investissements étrangers constituent un levier de développement économique important pour les territoires. Ils sont essentiels à l'irrigation de l'écosystème local, notamment l'industrie qui nécessite des investissements réguliers pour soutenir, sinon maintenir sa compétitivité.

Face à ces enjeux, le suivi des investissements étrangers est devenu au fil du temps l'un des marqueurs « phares » pour caractériser l'attractivité des territoires, c'est-à-dire leur à attirer, voire retenir, des facteurs mobiles de production aux premiers rangs desquels figurent les flux de capitaux. Si au plan national, l'agence Business France soutient le développement

à l'international des entreprises françaises, les collectivités locales (notamment Toulouse Métropole et la Région Occitanie dans l'aire toulousaine) activent leurs propres politiques d'attractivité pour soutenir le développement de leur territoire et capter de nouvelles ressources.

Cette étude s'intéresse strictement aux participations étrangères dans le capital des entreprises. L'approche permet d'une part de renseigner le niveau d'internationalité des entreprises de l'aire d'attraction toulousaine, notamment le pays d'origine des investisseurs, et d'autre part de caractériser son empreinte dans le tissu économique local : entreprises concernées, effectifs salariés, secteurs d'activités...

## Toulouse, quatrième grande aire de province pour l'accueil des entreprises à capitaux étrangers

Près de 24 400 entreprises exerçant en France sont considérées sous contrôle étranger en juin 2022. Rapportées à l'ensemble des établissements actifs, l'indice d'internationalisation est somme toute assez modéré puisque l'on compte au niveau national, 95 entreprises à capitaux étrangers pour 1 000 établissements. Si cet indice peut, à priori, amener à considérer comme peu significative la présence des entreprises étrangères en France, il est à nuancer. D'une part, en termes d'emplois, leur empreinte est nettement moins relative et, d'autre part, leur activité génère un volume d'affaire qui profite largement à l'écosystème local, générant d'autres emplois induits ou indirects et d'autres formes de valorisation.

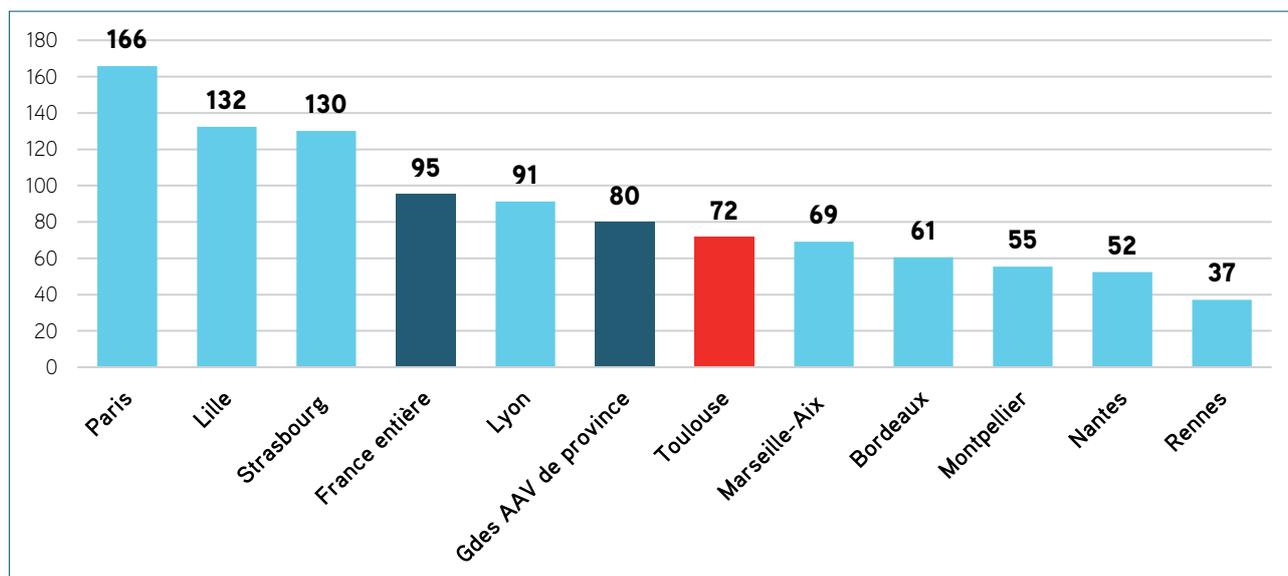
Ces investissements sont un révélateur de l'attractivité des territoires. Ils favorisent un développement économique complémentaire à d'autres facteurs territoriaux plus endogènes, propres aux ressources et spécificités locales (offre économique locale, enseignement supérieur, laboratoires de recherche et complexes scientifiques...).

Les dix plus grandes aires d'attraction de France réunissent 70 % des entreprises françaises sous contrôle étranger pour un indice d'internationalisation de 132 ‰. L'aire de Paris accueille plus de la moitié de ces entreprises au niveau national (indice de 166 ‰). Combinant population et emploi, ce critère de positionnement des aires d'attraction dans l'armature territoriale peut être modéré par le caractère frontalier du territoire considéré. Strasbourg et Lille accueillent ainsi proportionnellement plus d'entreprises à capitaux étrangers, en dépit de leur taille moindre, que Lyon et Marseille-Aix (indice d'internationalisation de 132 ‰ et 130 ‰ vs 91 ‰ et 69 ‰).

La spécificité du tissu économique est aussi à prendre en compte. Le cas toulousain en est d'ailleurs une bonne illustration pour ses activités aéronautiques et spatiales. Celles-ci reposent historiquement sur des coopérations entre États, puis entre entreprises de différents États européens « complexifiées » par les montages financiers et capitalistiques développés au fil du temps et de la structuration des filières. Avec un indice de 72 ‰, Toulouse est ainsi la quatrième grande aire de province accueillant des entreprises à capitaux étrangers, devant Marseille-Aix, Bordeaux, Montpellier, Nantes et Nantes et derrière Strasbourg et Lille.

### Indice d'internationalisation du tissu entrepreneurial des plus grandes aires d'attraction

Source : Bureau Van Dijk, Diane. Traitement AUAT.



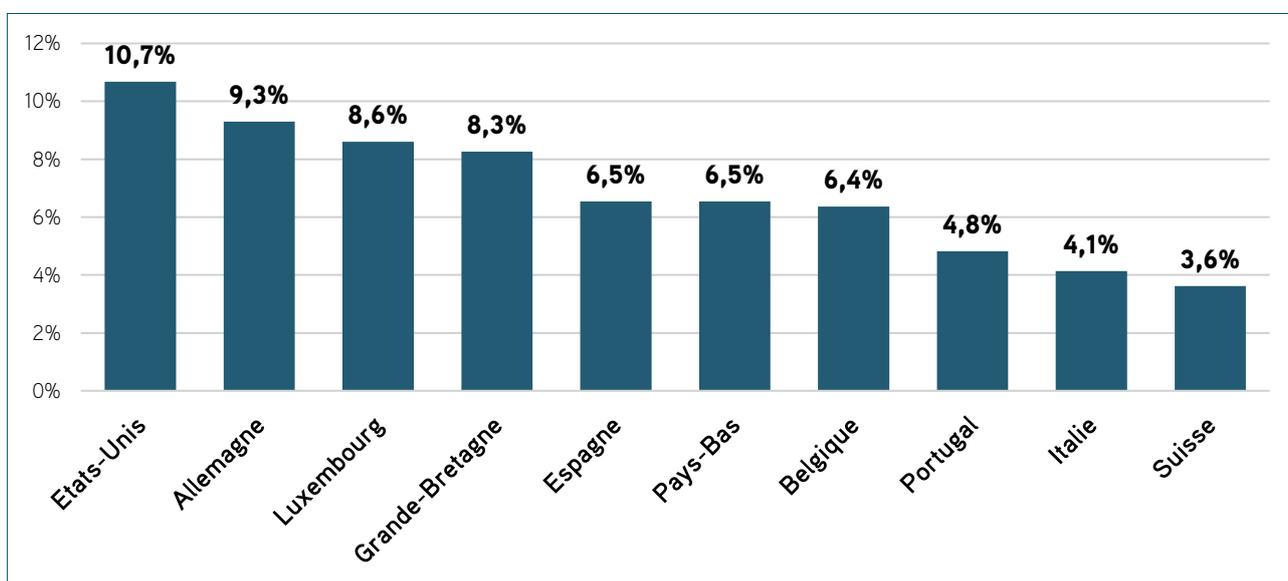
## Des investisseurs étrangers d'abord européens

La nationalité des actionnaires de référence est une autre illustration de l'internationalité du capital d'une entreprise. Dans l'aire d'attraction de Toulouse, sept pays représentent presque six actionnaires de référence sur dix dans les entreprises à capitaux étrangers. Au regard du nombre d'entreprises, les États-Unis sont ainsi considérés comme le premier pays investisseur, suivi de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, des Pays-Bas et

de la Belgique. Dans les vingt premières nationalités qui ressortent en matière d'actionnaires de référence, treize sont européennes, deux de l'Asie du Sud-Est (Chine et Cambodge, le Japon étant vingt-quatrième), trois du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), une du Moyen-Orient (la Turquie). Comme nous le verrons par la suite, ces nationalités en dehors des européennes et nord-américaines génèrent relativement peu d'emplois.

### Nationalité des investisseurs au capital des entreprises toulousaines

Source : Bureau Van Dijk, Diane. Traitement AUAT.



## LES LIENS CAPITALISTIQUES, DES RÉVÉLATEURS DU POUVOIR AU SEIN D'UNE ENTREPRISE MAIS AUSSI DE SON INFLUENCE SUR D'AUTRES

Entre deux entreprises, il existe des liens de différents types. La relation client/fournisseur en est une et met en jeu des flux de biens et/ou des services. Les liens capitalistiques en sont d'autres et illustrent les relations qui existent entre le capital de ces sociétés. Ces liens renseignent donc sur leurs actionnaires et leur structuration, leurs filiales directes et les filiales indirectes. Ils permettent de mieux comprendre l'environnement d'une entreprise et plus particulièrement d'identifier quels actionnaires la détient, à quel niveau de participation et si ce contrôle est direct ou indirect. Quand une société A contrôle directement ou indirectement

une société B, elle est considérée comme sa société-mère et B, sa filiale. Quand une société n'est pas contrôlée directement ou indirectement par une autre et qu'elle a au moins une filiale, elle est considérée comme tête de groupe.

Au sein de l'ensemble des actionnaires d'une société, il existe des actionnaires dits de référence qui, sans nécessairement détenir une part majoritaire au sein du capital d'une entreprise, possèdent une participation suffisamment importante pour influencer sur ses décisions. Un actionnaire possédant une minorité de blocage est considéré comme un actionnaire de référence.

## Les services aux entreprises et les services collectifs : les deux principaux secteurs investis par l'étranger

Dans les dix plus grandes aires françaises, la logistique, les services aux entreprises et les services collectifs sont les activités profitant le plus de capitaux étrangers. Ces entités étrangères ont tendance à implanter un siège social en France pour concevoir ou distribuer un bien ou un service sur le marché national, voire européen. C'est l'inverse dans le commerce, dont les activités sont davantage tournées vers les marchés locaux et opérées par des indépendants ou des franchisés.

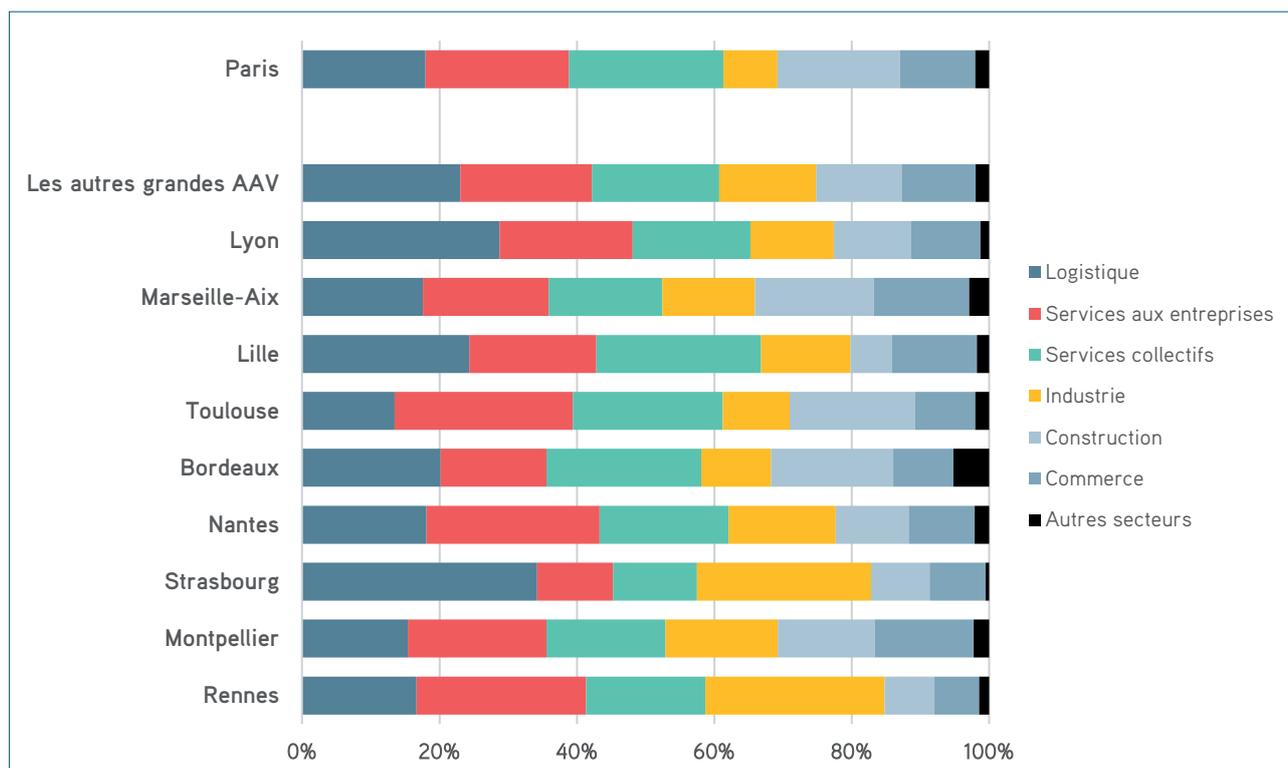
Toulouse se distingue par une participation étrangère particulièrement marquée dans les services aux entreprises (26 % soit près de 7 points de plus que la moyenne des autres grandes aires de province), les services collectifs (22 % soit +3 points) et la construction (18 % soit +6 points). Dans les services aux entreprises, Toulouse fait quasiment jeu égal avec Nantes et Rennes (25 % chacune). Même chose en matière de construction avec Marseille-Aix (17 %) et Bordeaux (18 %). Dans les services collec-

tifs, Toulouse talonne Bordeaux et Lille (23 et 24 % respectivement). Particularité dans la logistique : Toulouse accueille une moindre proportion d'entreprises à capitaux étrangers (13 % soit presque 10 points de moins) à l'image de Montpellier (15 %) et Rennes (17 %).

Dans les services aux entreprises, la forte participation étrangère illustre le caractère singulier de la spécialisation toulousaine en aéronautique et spatial. D'une part, la construction aéronautique est une activité industrielle fortement mobilisatrice de services dédiés et sous-traités. D'autre part, elle est structurée mondialement en galaxies de sous-traitants autour de quelques acteurs et en particulier, Airbus et Boeing dans le civil, eux-mêmes localisés en grande partie à Blagnac et Hambourg pour le premier et Chicago et Seattle pour le second. Dans le spatial, les activités sont aussi concentrées géographiquement et fonctionnellement autour d'un nombre limité de grands acteurs.

### Le secteur d'activité principal des établissements sous contrôle de capitaux étrangers

Sources : Bureau Van Dijk, Diane. Traitement AUAT.



## A Toulouse, près de 30 000 emplois directement concernés par des capitaux étrangers

Dans l'aire d'attraction de Toulouse, un peu plus de 450 établissements sont caractérisés comme étant détenus par des capitaux étrangers. Le nombre de salariés qu'ils emploient est estimé à 30 000.

Pour 80 de ces 450 établissements à capitaux étrangers, les informations disponibles ne permettent pas d'identifier clairement une tête de groupe. Sur les 370 restants, une cinquantaine est française et comporte donc des participations étrangères au moins à hauteur de 30 % du capital. Ces têtes de groupes françaises emploient près de 4 000 salariés.

Pour les autres (soit 320 environ), la tête de groupe, c'est-à-dire le centre de décision principal, se trouve à l'étranger. Dix représentent à elles seules plus de 90 % des emplois salariés concernés. Avec 9 800 emplois et forte de la présence du constructeur aéronautique Airbus, dont le siège opérationnel est à Blagnac et le siège social à Leyde aux Pays-Bas, la nationalité néerlandaise est la première. Près de 90 % de ces emplois néerlandais relèvent d'Airbus (entités Airbus et Airbus DS Geo). Il ne s'agit cependant que des employés des entités « airbusiennes » à capitaux néerlandais. Le constructeur est en effet constitué d'un ensemble de filiales et autres entités, dans lequel il a des participations dont la nationalité illustre son histoire et la diversité de ses com-

pétences et de ses marchés. Ses quatre principales filiales reflètent les quatre pays participant au consortium initial Airbus Industrie : Airbus Operations GmbH (Allemagne), Airbus Operations SL (Espagne), Airbus Operations SAS. (France) et Airbus Operations Ltd (Royaume-Uni).

Avec près de 4 000 salariés et une vingtaine de têtes de groupe dont plus particulièrement, Continental Automotive (1 170 postes), Vitesco Technologies (970), Evotec (790), l'Allemagne la seconde source d'investissements étrangers. La Suisse est la troisième représentant 2 630 emplois, une dizaine d'entreprises avec en tête, Liebherr Aerospace (1 230), Adecco (1 000) et TE Connectivity Sensors (230). L'américaine est la quatrième nationalité à employer plus de 2 000 salariés pour une trentaine de têtes de groupe dont plus particulièrement, Raytheon Technologies Corporation (Rockwell Collins - 570 salariés) et Danaher Corp (CEPHEID - 260 postes). Les entreprises qui ont des têtes de groupe de nationalités belge, anglaise, portugaise, espagnole, italienne et norvégienne représentent chacune entre 500 et 1 000 salariés pour des tailles moyennes de moins de 70 salariés par structure contre 980 pour les néerlandaises, 260 pour les suisses, 170 les allemandes et 60 les américaines.



## Un salarié sur deux sous capitaux étrangers travaille dans l'industrie

Sans surprise, huit emplois industriels sur 10 liés à des capitaux étrangers relèvent de la construction aéronautique et spatiale. Trois sociétés concentrent cet emploi industriel sous capitaux étrangers : l'aéronautique avec 8 470 postes pour Airbus et le spatial avec 2 580 salariés pour Thalès Alenia Space et 1 230 pour Liebherr Aerospace. Continental Automotive dans la fabrication d'instrumentation scientifique et technique et Rockwell Collins dans le domaine de la réparation de matériels électroniques et optiques sont deux autres employeurs industriels notables (respectivement 1 170 et 570 postes). Continental Automotive est la seule de ces sociétés industrielles à ne pas appartenir à la filière aéronautique et spatiale.

En matière de services aux entreprises, l'emploi sous capitaux étrangers relève pour moitié des activités d'ingénierie et d'études techniques (3 340 postes). Dans ce type d'activités, cinq sociétés fortement impliquées dans la filière aéronautique et spatiale concentrent les trois quarts de l'emploi : Aéroconseil et Ekis (800 et 200 postes) détenues par le suisse Adecco ; Airbus DS Geo et Apsys (410 et 540 postes) contrôlées par le néerlandais Airbus et enfin, l'alle-

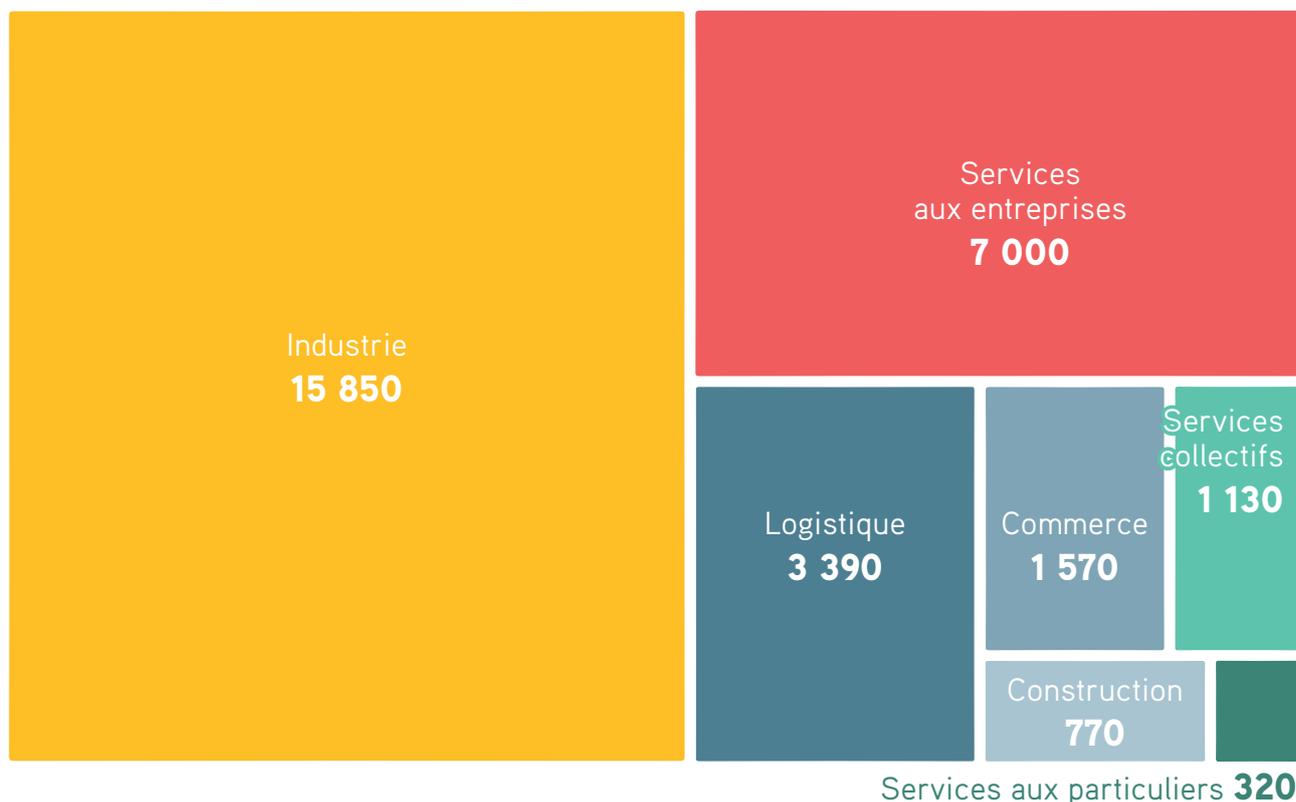
mand Umlaud (490 postes) lui-même propriété de l'américain Accenture. Pour le reste des services aux entreprises, l'allemand Evotec aux activités de RD pharmaceutique (800 postes) et le lislois Ecocert (600 postes), avec des capitaux portugais pour partie, aux diverses activités de certification, notamment en agriculture biologique, sont les autres employeurs à capitaux étrangers d'importance.

Pour ce qui est de l'emploi logistique sous capitaux étrangers, il relève surtout de six sociétés :

- le norvégien Hydro Building System avec ses activités de conception-distribution de menuiseries et autres structures en aluminium (590 postes),
- l'américain CEPHEID (260 postes) dans la logistique de produits pharmaceutiques,
- Jimenez Transport (590 postes) spécialisé dans le transport de fret interurbain dont une partie des capitaux sont espagnols,
- le belge City One Accueil Passager (270 postes) et le luxembourgeois Aviapartner (210 postes) tous deux dans les activités de services auxiliaires des transports aériens.

### L'emploi salarié à capitaux étrangers ventilé par grands secteurs d'activité dans l'aire de Toulouse

Sources : Bureau Van Dijk, Diane ; Urssaf. Traitement AUAT.



---

## GLOSSAIRE

Une **aire d'attraction d'une ville** (AAV) est selon l'Insee, un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Dévoilé fin octobre 2020, le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) est un nouveau mode de représentation des dynamiques démographiques et spatiales développé par l'Insee succédant celui en aires urbaines. L'AAV de Toulouse compte 527 communes (dont 359 en Haute-Garonne, 65 dans le Gers et 44 dans le Tarn), 1.45 million d'habitants et 654 500 emplois au lieu de travail en 2019.

Un **actionnaire de référence** est un actionnaire qui, sans nécessairement détenir une part majoritaire au sein du capital d'une entreprise, possède une participation suffisamment importante pour influencer sur ses décisions. Un actionnaire possédant une minorité de blocage est considéré comme un actionnaire de référence.

La **tête de groupe** est l'actionnaire majoritaire d'une entreprise au niveau capitalistique. Il s'agit donc d'une entreprise qui n'est pas contrôlée directement ou indirectement par une autre et a au moins une filiale

Les **liens capitalistiques** correspondent aux informations relatives à la relation qui s'établit par le capital entre deux sociétés. Cela englobe donc les actionnaires concernés, les filiales directes et les filiales indirectes

La **minorité de blocage** est la procédure par laquelle un ou plusieurs associés d'une société font obstruction aux décisions prises en assemblée générale par la majorité. Il s'agit d'un contrôle inversé. Elle est assimilable à un droit de veto destiné à protéger les intérêts des actionnaires minoritaires. La constitution de cette minorité de blocage dépend de seuils, qui sont différents selon la forme sociale de l'entreprise et la décision à prendre

---

Photos : © Alamy stock photos